



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
4 MARS 2014**

PRÉSENTS : Mme V. MORON, Vice-Présidente
Mme C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire
Mmes M. CALAME, A.-M. PUTTON et C. STROUDINSKY
MM. R. BONO, C. BRUHIN, A. GOMEZ, R. HUGON, P. MEYLAN et
B. SCHOPFER

M. R. GUNTER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
M. P. BOUVIER, Adjoint

EXCUSÉES : Mmes I. GIANNATTASIO et M. GAY

En l'absence de Mme la Présidente, la séance est ouverte à 20h00 et présidée par **Mme la Vice-Présidente**.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JANVIER 2014

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, soit par 10 oui.

2. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Vice-Présidente annonce que Mme la Présidente a reçu une lettre d'une bénévole du restaurant scolaire au sujet de laquelle **M. Bouvier** s'exprimera ultérieurement.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Panneau d'affichage sur le bâtiment de la voirie

M. Gunter confirme que la société APG/SGA va retirer le panneau sans frais ni contrepartie.

b) Abribus - route de Bellegarde (devant le bâtiment LUP - Bellegarde 21, 23 et 25)

M. Gunter indique que l'installation de l'abribus a pris du retard car la dalle a été mal faite et les mesures séparant les trous de fixation n'ont pas été respectées, malgré le plan précis transmis.

M. Meylan a donc contacté l'architecte et lui a expressément demandé que la dalle soit refaite en totalité dans les meilleurs délais, à savoir sous 10 jours.

c) Pétition au sujet du passage piéton à la hauteur du 40 route de Bellegarde

M. Gunter communique que la Mairie a reçu une pétition demandant que la Commune engage une patrouilleuse scolaire pour aider les enfants à traverser à cet endroit jugé particulièrement dangereux et donne une brève lecture de son contenu.

M. Gunter précise que les enfants peuvent utiliser le cheminement passant au travers du nouveau lotissement (chemin des Lys) sans avoir de souci avec les voitures, les menant sur la route de Valleiry, à la hauteur de la patrouilleuse (ancienne laiterie), pour se poursuivre ensuite sur le chemin de la Ruelle en zone 20. De plus, le trajet emprunté le long de la route de Bellegarde se fait sur un trottoir très étroit.

M. Beuchat complète en indiquant que le passage piéton a été déplacé pour assurer une meilleure visibilité. Toutefois lors de l'étude concernant les aménagements pour ralentir les véhicules sur la route de Bellegarde, il avait été constaté qu'il n'était pas possible d'élargir le trottoir à cet endroit, le goulet étant trop resserré. Il ajoute que la décision du placement des patrouilleuses n'est pas du ressort de la Commune mais de la Brigade de la sécurité routière. **M. Beuchat** souligne, qu'en attendant, le cheminement passant par le chemin des Lys est complètement sécurisé et permet aux enfants de se rendre à l'école sans danger.

M. Bono soulève qu'il est mal éclairé et que même en tant qu'adulte ce passage est dangereux. Il suggère que des panneaux indiquant le chemin piétonnier à suivre pour aller à l'école soient installés.

M. Gomez signale que même si les enfants ont pour instructions de passer par derrière, il reste toutefois fréquemment utilisé. Il ajoute que la circulation a de surcroît fortement augmenté sur le chemin de Champlong que les enfants doivent traverser, situé dans le virage, avant de pouvoir emprunter le chemin des Lys.

M. Meylan trouve également qu'il s'agit d'un passage piéton dangereux et le simple fait qu'il existe incite les gens à passer au plus court.

Mme Stroudinsky s'inquiète du fait qu'il y ait un chemin d'évitement pour les piétons plutôt qu'une route d'évitement du village pour les voitures. Cela lui semble être un réel non-sens. Elle insiste également sur la dangerosité du passage piéton devant le Proxi.

M. Hugon indique que lors de la précédente législature ce problème a déjà été soulevé et qu'au-delà de toutes ces considérations, cela implique un coût d'équipement et de salaire. Il pense qu'il faut rebondir sur cette pétition pour exiger des mesures de la part du Canton afin de ralentir le flux de la circulation sur ce tronçon.

Mme Calame propose de faire un article dans le Chancylien afin d'expliquer les cheminements piétons prévus pour les enfants.

M. Meylan signale également le problème du deuxième passage piéton, route de Bellegarde 33, manquant de visibilité et qu'une réflexion sur deux passages aussi proches serait peut-être judicieuse.

M. Bruhin souligne qu'effectivement il s'agit d'un point critique, le transit des routes de Bellegarde et Valleiry s'y rejoignant. Malgré les conseils prodigués d'emprunter un chemin quelque plus long, lorsqu'il fait froid et qu'il pleut, les communiens passeront de toute façon au plus court.

M. Beuchat suggère d'améliorer la sécurité du chemin de Champlong (à réfléchir dans le cadre de son réaménagement) d'une part, et d'autre part, s'il devait y avoir une patrouilleuse, que ce soit pour diriger les enfants sur le chemin des écoliers sécurisé. Il propose également qu'une réponse soit envoyée à l'auteur de la pétition mentionnant que ce sujet sera traité dans les plus brefs délais par la commission de la circulation et de la sécurité routière.

d) Route de Bellegarde 80 à 130

M. Gunter indique que la demande d'autorisation pour la construction d'un trottoir et d'une bande cyclable est toujours en attente à cause d'un rapport de la commission des monuments et des sites mentionnant l'existence d'une éventuelle ancienne voie romaine.

Un communier lui a fait parvenir une lettre précisant les souhaits de certains riverains pour ralentir le trafic sur ce tronçon de la route de Bellegarde. Ce dernier pencherait plutôt pour l'installation de ralentisseurs ou de chicanes. A l'époque, il avait également écrit à Mme Kunzler et M. Maudet, dont les réponses relativement vagues ne l'ont pas satisfait.

M. Gunter, suite à ce courrier et à un rendez-vous de police, évoque la possibilité de mettre un radar fixe, précisant toutefois que ce n'est pas forcément une bonne solution puisque les véhicules ralentissent à sa hauteur pour réaccélérer juste après. Il indique en outre que, depuis quelques mois, il y a un contrôle plus régulier par un radar mobile.

M. Gunter indique que les autorités communales ont conscience de ce problème et qu'un courrier concernant la problématique routière globale de Chancy sera envoyé à M. Barthassat, nouvellement élu et en charge du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (dont le secteur mobilité dépend); courrier dans lequel l'Exécutif demandera un rendez-vous avec le magistrat.

e) Route de Bellegarde

M. Beuchat annonce que le service des routes (SR) va procéder à la pose d'un enrobé phonoabsorbant sur la route de Bellegarde, de l'entrée du village à la douane de Pougny. Cette opération a été synchronisée avec la fermeture du pont de Chancy durant l'été 2014. **M. Beuchat** mentionne qu'il a un rendez-vous de police le 5 mars avec les différents intervenants afin de discuter des déviations à mettre en place. Il va en outre profiter de mentionner le marquage des bandes cyclables et proposer une continuité du trottoir à la hauteur du chemin de la Grande-Cour.

M. Bono demande s'il ne serait pas opportun de rappeler à M. Barthassat les deux ou trois variantes de la route de contournement et de surcroît l'inviter pendant ce type de travaux, pour qu'il se rende bien compte de la problématique.

f) Visite du presbytère

M. Beuchat rapporte que les Conseillers ayant visité le presbytère seraient plutôt favorables à l'acquisition du bâtiment en l'état. Les plans concernant la surface habitable viennent d'être reçus.

M. Gunter mentionne qu'il faudrait d'abord connaître la valeur du bâtiment ainsi que les plans financiers y relatifs. Ce dossier pourrait être traité au sein d'une commission conjointe (aménagement + travaux) ou déclencher la création d'une commission ad hoc, avant de revenir devant le Conseil municipal.

M. Meylan suggère qu'un dossier comprenant tous les éléments concourant à l'achat soit établi afin que les Conseillers puissent se faire une opinion valable.

Mme Calame souhaite que ce dossier soit discuté dans les meilleurs délais (notamment au niveau des moyens financiers de la Commune) afin de ne pas rater le coche de l'éventuel achat.

M. Beuchat signale que la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie ainsi que celle des bâtiments et travaux sont particulièrement sollicitées en ce moment. En outre, une réflexion quant à la future utilisation de ce bâtiment doit absolument être faite, location à long terme ou autre besoin en vue, correspondance avec le suggéré besoin.

M. Gunter, M. Hugon et M. Bono pensent qu'une séance plénière est une bonne solution vu le nombre de personnes concernées. De plus, elle permet un éclairage différent de la part de chaque

commission.

M. Beuchat confirme que la création d'une commission ad hoc serait effectivement judicieuse; sachant que la partie financière du dossier pourrait être établie par l'Exécutif, et qu'elle s'occuperait de la récolte des autres informations en vue de cette réunion, notamment l'avis d'un architecte (**M. Meylan ?**).

Il est donc décidé de créer un groupe de travail s'occupant du dossier presbytère, dont les membres sont les suivants :

Mmes M. Calame, C. Herzig Davidovic et V. Moron
MM. R. Bono, P. Meylan et B. Schopfer

M. Beuchat coordonnera et présidera les réunions de travail du groupe.

g) Rénovation du bâtiment communal, Bellegarde 18, 20 et 22

M. Beuchat fait part du report de la commission des bâtiments et travaux devant se réunir à ce sujet, le dossier n'étant pas complet.

h) Aménagement du centre du village

M. Beuchat communique que le dossier avance, notamment par rapport aux différentes remarques émises par les Conseillers municipaux sur le projet de terrain multisports.

i) Jardin d'enfants - Garderie Les Crocolions

M. Bouvier annonce l'ouverture des Crocolions le mercredi matin grâce à l'engagement d'une éducatrice supplémentaire pour la rentrée 2014 - 2015. Cette dernière est engagée sur la base d'un contrat annuel et pourra donc être revu en fonction des inscriptions.

M. Bouvier indique en outre que les inscriptions auront lieu le mardi 29 avril 2014.

4. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Proposition relative à la création d'une place de lavage pour les engins d'entretien des voiries communales

Mme la Vice-Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

M. Beuchat signale que lors du contrôle fait par l'Etat, il a été mentionné la nécessité de laver la cuve de la balayeuse de façon à ce que les eaux usées soient récupérées conformément à la loi sur la récupération des hydrocarbures. En se renseignant, il s'avère que les travaux demandés par l'Etat peuvent entièrement être financés par la taxe d'écoulement, donc ne générant aucune incidence sur le budget de fonctionnement. Plusieurs devis ont donc été demandés. La place se situe entre la déchetterie et le local de la voirie, d'une taille de 5m sur 10m environ et comporte une grille permettant la décantation des eaux usées et donc leur récupération.

M. Meylan demande pourquoi la délibération comporte une demande de crédit alors que la taxe d'écoulement devrait tout financer.

M. Beuchat lui répond que la délibération doit être votée et qu'il ne s'agit que d'une précaution.

Suite à une question de **M. Schopfer**, il précise que les tous les collecteurs de la Commune sont

aspirés une fois par an avec un engin ad hoc, et que cela engendre effectivement des frais d'entretien. Il ajoute encore qu'il ne s'agit pas d'une place où l'on peut faire un lavage « châssis-moteur » de son véhicule privé à l'aide d'un karcher.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Vice-Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

b) Proposition relative à l'aménagement de la place desservant la déchetterie de la route de Bellegarde

Mme la Vice-Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

M. Beuchat rappelle qu'il s'agit effectivement de la même parcelle que celle de la place de lavage, mais que deux délibérations étaient judicieuses car deux services différents sont concernés par la rétrocession des fonds (taxe d'écoulement et taxe d'équipement).

La Commune a pris la décision de ne pas imposer d'implantation de containers dans le cadre du PLQ chemin des Courtes, mais de greffer les containers nécessaires aux deux immeubles sur la déchetterie existante. De fait, la taxe d'équipement traditionnellement versée par les promoteurs lorsqu'ils construisent en zone de développement sera utilisée à l'amélioration de l'aménagement de celle-ci.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Vice-Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

c) Proposition relative au crédit d'étude pour le réaménagement des chemins des Raclerets et de Champlong

Mme la Vice-Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

M. Beuchat indique que cette étude est nécessaire vu l'ampleur des travaux, notamment sur le chemin des Raclerets. En effet, celui-ci étant à l'origine un chemin agricole, il a été goudronné sur un hérisson (tapis de cailloux). Sa réfection, suite au chantier Raclerets/Champlong, entraîne donc passablement de génie civil (décaissement, réfection des collecteurs, ralentissement du trafic, problème de parking), ce qui génère un coût d'étude important. Le tronçon exact concerné s'étend de l'entrée du chemin (côté route de Valleiry) jusqu'à la dernière maison; le chemin des Croua étant privé, il n'en fait pas partie (sauf si les propriétaires sont intéressés à profiter des travaux pour le goudronner à leurs frais). La première estimation de ces travaux se monte à CHF 600'000.--, montant beaucoup trop élevé par rapport au prélèvement prévu (environ CHF 400'000.--).

Concrètement, une fois ce projet de budget voté, il doit être confirmé par le service de surveillance des communes et faire ensuite l'objet d'un délai référendaire de 40 jours. Dans l'intervalle, M. Beuchat suggère de ne pas trop s'avancer afin de ne pas avoir de mauvaises surprises. Une séance avec les riverains peut toutefois être organisée afin de prendre connaissance de leurs soucis et desideratas.

M. Bruhin revient sur le sujet du « hérisson » et indique que c'est une fondation solide et qu'elle ne devrait pas forcément être revue. Il cite comme exemple la route de Montbrillant, construite sur

un hérisson et supportant depuis longtemps le transit de bus et de camions.

M. Beuchat lui explique qu'à l'époque, l'écoulement des eaux se faisait naturellement à droite et à gauche dans les champs mais que ce n'est plus le cas aujourd'hui à cause des constructions. Il souhaite que ce projet soit efficace tout en restant le plus économique possible afin qu'il soit entièrement financé par la taxe d'équipement. Le montant de la délibération de CHF 75'000.-- comprend les séances de coordination, le dossier d'exécution (plan de génie civil) ainsi que les appels d'offre.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Vice-Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

d) Proposition relative à la modification du règlement concernant la politique du logement de Chancy

Mme la Vice-Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

M. Gunter revient sur l'historique des échanges avec l'Office du logement concernant les modifications que ce dernier exige d'apporter au règlement de la politique du logement de Chancy afin qu'il renonce à son quota d'attribution directe de 20%. La condition sine qua non à la signature d'une convention en ce sens est d'effectuer les changements demandés.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Vice-Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Matinée propreté

Mme Calame souhaite organiser une matinée propreté. Date suggérée : le samedi 24 mai 2014.

b) Commission ad hoc

M. Meylan rappelle la visite du bâtiment LUP qui aura lieu le mardi 11 mars à 17h00.

c) Restaurant scolaire

M. Bouvier fait part des événements conflictuels et malheureusement répétitifs dont le dernier, plus important, a eu lieu en date du 31 janvier 2014. Suite à un rapport des animatrices du GIAP, il a pris la décision de libérer une bénévole de ses services avec effet immédiat, ne pouvant plus tolérer son comportement inadapté au travail avec des enfants.

Une discussion s'engageant à ce sujet et suite à la demande de **Mme Calame** et de **M. Gunter**, **Mme la Vice-Présidente** déclare le huis clos.

Mme la Vice-Présidente lève le huis clos.

d) Site internet

Mme Calame s'inquiète de la progression de ce dossier.

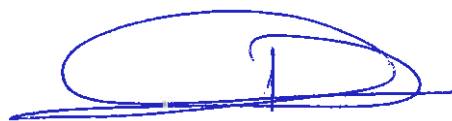
M. Bono lui répond que plusieurs séances ont eu lieu afin de déterminer titres, rubriques et graphisme. Dès réception d'une version « montrable », une séance de la commission des relations publiques et de la communication sera organisée, puis le nouveau site sera présenté à l'ensemble du Conseil.

M. Gunter lui précise que l'équipe actuelle, composée de **M. Bono**, Mme Spencer, Mme Noverraz et une aide, travaille sur le canevas de base. Il est évident que le site sera modifié en fonction de l'actualité et que concernant son contenu, chaque commission pourra proposer les textes ou photos de son domaine.

Mme la Vice-Présidente lève la séance à 22h30.



La Vice-Présidente du Conseil municipal
Valérie Moron



La Secrétaire du Conseil municipal
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire
Joëlle Noverraz

